

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 03 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etaient représentés :

Jean-Pierre CHAMPAGNAC ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Bérengère MORIN ayant donné pouvoir à Mireille LEOTY,
Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Stéphanie SERIEIX,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, après approbation du Compte Financier Unique, d'affecter le résultat de l'exercice 2025.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 064 771,20 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 5 897 158,13 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 832 386,93 €, l'excédent cumulé à la clôture étant de 1 893 458,05 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 2 168 023,91 € et 88 093,59 € en reste à réaliser.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 507 171,00 € et 21 000,00 € en reste à réaliser.

L'excédent sur l'exercice s'élève à 339 147,09 €, le déficit à la clôture étant de 172 779,11 € et le déficit des restes à réaliser étant de 67 093,59 €.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Cyrille ROLLIN), quatre abstentions [Joaquin VEGA, Jean Jacques VAISSIER (pouvoir d'Elisabeth BALADUC), Valérie CABECAS] et 18 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	18	4	1

AFFECTE comme suit au budget primitif 2026 le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de 1 893 458,05 € :

Fonctionnement-recette (résultat de fonctionnement reporté 002) : 1 043 458,05 €

Investissement-recette (excédents de fonctionnement capitalisés 1068) : 850 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire ainsi que le responsable du Service de Gestion Comptable de Mauriac.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 09 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 015-211501200-20260409-DELB20260409_4-DE



Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Samuel LEBEAUX

Laurence SOURZAT



Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1